Dialogue entre ***Sheikh Abû Muhammad al-Maqdissi*** et l'un de ses geôliers

« Je le rencontrai dans les couloirs de la prison, en le voyant je détournai mon visage de lui et m'en alla accomplir ce que je devais faire, en revenant, je le trouvait à la même place, il n'avait pas bougé, et lorsque je passa à sa hauteur il me dit :

- « C'est quoi ça ? Pas de Salam ni paroles ?!
- Y a-t-il un Salam entre nous ?
- Ah oui, c'est parce que nous sommes des Tawaghites ?
- Non…, il faut que tu sois précis, nous ne disons pas que vous êtes des Tawaghites, pour être explicite, vous êtes les auxiliaires des Tawaghites, ses soldats, ses suppôts.
- Par Allah Sheikh ! Quoi que tu puisses dire sur moi, je t'aime quand même.
- Quant à moi, je serais en train de te leurrer en te disant que je t'aime, par Allah je te détesterais tant que tu porteras cet uniforme, et que tu seras un défenseur des législations humaines, mais je jure par Allah, en dehors de qui nul ne mérite l'adoration, que j'aime pour toi le bien et j'espère pour toi la guidée
- Ô Sheikh ! Par Allah je fais la Salât, je lis le Coran, et dans deux jours je vais aller à la 'Umra.
- En ce qui concerne ta Salât, ta lecture du Coran ou tout autre acte d'adoration que tu fais, rien ne te seras accepté sans Tawhid, Allah à dit sur les actes des polythéistes, leurs jeûnes et leurs prières : « **Nous avons considéré l'œuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée.** » [Furqan 25/23] Purifier le corps des impuretés et accomplir les ablutions ne sont-ils pas des conditions pour la Salât ?
- Tout à fait !
- Il y a une condition plus importante que ça et qui précède celles-ci, c'est le Tawhid, purifier son âme de tout Shirk, Allah n'accepte aucune Salât, ni jêune, ni Hajj ou 'Umra sans cela. Tu vas aller à la 'Umra avec ton Shirk, y revenir avec de l'eau Zamzam, des siwaks… et ton Shirk, tu vas revenir avec ça, et même si la 'Umra, le Hajj et d'autres parmi les bonnes actions effacent beaucoup de péchés, il n'en est rien du Shirk qu'il faut enlever en désavouant tout ce qui est adorée en dehors d'Allah, ceci vient avant la Salât, le Jeûne et le Hajj.
- Shirk ?! Ô Sheikh nous as-tu vu adorer un autre qu'Allah ou prier pour un autre que lui ? Tu n'as pas le droit de dire qu'on est des Mushrikines, le Prophète à dit : « ***Celui qui déclare mécréant un musulman, devient lui aussi mécréant.*** »
- Il se peut que tu n'accomplis aucune prière pour un autre qu'Allah, et jeûne et accomplis le Hajj pour Lui seulement, mais tu reconnais comme légitime et de manière absolue une législation, des ordres et interdits de manières venant d'un autre qu'Allah, et quand nous polémiquons avec toi par rapport à cette obéissance que tu voues a tes supérieurs dans la désobéissance à Allah tu nous dis être un simple subalterne qui exécute les ordres, et Allah à dit : « **Qui est le meilleur : des Seigneurs éparpillés ou Allah, l'Unique, le Dominateur suprême ?** ». Ainsi donc tu surveilles, protèges et préserves ces lois humaines qui contredisent la législation d'Allah, alors qu'Il t'a demandé d'y mécroire et de t'y écarter, Il a dit : « **Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire] : « Adorez Allah et écartez-vous du Taghût** » [Nahl 16/36] et il a dit : « **Ils veulent prendre pour juge le Taghût, alors qu'on leur a commandé de le renier.** »
  Le Taghût est général et englobe les idoles adorées en dehors d'Allah de même que tout ce qui est adorée parmi les Shayatines des humains et des Jinns tout en étant satisfait de cette adoration, quelle que soit cette adoration.

– Mais nous n'adorons personne en dehors d'Allah
– L'obéissance dans la de législation est une adoration, Allah à dit au sujet des Gens du Livre : « **Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique** » Et Il a dit dans un seul cas en matière de législation qui est le sacrifice, quand les polythéistes polémiquaient avec les Musulmans sur la licéité ou pas de la bête trouvée morte, car ils prétendaient qu'il n'y avait aucune différence entre elle et celle que l'on égorge, Allah a dit : « Et ne mangez pas de ce sur quoi le nom d'Allah n'a pas été prononcé, car ce serait (assurément) une perversité. Les diables inspirent à leurs alliés de disputer avec vous. Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs. » [An'âm 6/121]
– Nul parmi nous affirme que la bête trouvée morte a le même statut que celle que l'on égorge.
– Peut-être, mais vous dites : « **Le commerce est tout à fait comme l'intérêt » Alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt. »** [Baqara 2/276]
Ainsi tes maîtres rendent licite l'intérêt usuraire au même titre que le commerce ou la vente est licite, et pour cela, ils mettent en place des établissements et institutions financières d'intérêts usuraires, et promulguent diverses lois qui le rendent licite et le protègent comme cela est mentionné dans votre droit du commerce.
Et concernant ta parole que tu as citée : « ***Quiconque déclare un musulman mécréant à mécru*** » sache que ce n'est pas une parole du Prophète, mais il a dit : « ***Celui qui dit à son frère musulman : « Ô mécréant ! » s'il dit vrai alors il en est ainsi, sinon cela revient sur lui.*** »
Il y a une différence entre les 2 phrases, car la tienne signifie que le musulman ne peut devenir mécréant et ceci est faux, car s'il prononce une paroles de mécréance, croit ou fais un acte de mécréance, alors il mécroit, ainsi Allah à dit au sujet de musulmans à l'époque du Prophète qui étaient sortis avec lui dans une de ses grandes expéditions au Jihad dans le sentier d'Allah, il a dit lorsque certains d'entre eux s'étaient moqués de compagnons parmi ceux qui mémorisaient le Livre sacré : « ***Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru*** » et dans les livres de Fiqh il y a un chapitre spécial qui s'intitule : « *Chapitre de l'apostat* » qui est le musulman qui mécroit après avoir eu la Foi.
Quand au hadith authentique, il explique que si le musulman taxé de mécréance l'est vraiment, alors nul grief pour celui qui l'a désigné comme tel, mais s'il en est autrement, mais ce qui est blâmable et dangereux c'est envers celui qui taxe un musulman de mécréant alors qu'il n'a commis aucun shirk ni mécréance. Et nous on ne déclare pas mécréants les musulmans, mais les associateurs parmi les suppôts et soldats du Taghût qui le protègent sans s'y désavouer, et ils emprisonnent les défenseurs de la *Shari'a* et du *Tawhid* et nous combattent pour notre *Tawhid*.
– Beau discours Sheikh ! Mais Pourquoi refusez vous qu'un agent ou un officier vous touche lorsque nous vous visitons dans vos cellules, est-ce qu'on est de la souillure ?
– Allah a dit : « **Les associateurs ne sont qu'impureté** » [Tawbah 9/28] Puis Il a dit en purification de la maison sacrée et afin d'éloigner d'elle l'impureté des associateurs : « **qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée sacrée, après cette année-ci.** » [Tawbah 9/28] et le croyant est plus noble auprès d'Allah que la Maison sacrée, et ce en quoi j'ai foi concernant l'impureté mentionnée dans ce verset, c'est qu'elle n'est pas au sens réel mais abstrait, à fortiori chez une personne qui se dit musulmane et accomplit certaines adorations qui nécessitent purification et ablution, il se peut que vos corps soient propres pour celui qui les regarde de l'extérieur, mais vos âmes ne le sont pas tant qu'elles seront mêlées à ce Shirk sans s'y désavouer, et nous ne refusons pas par principe que vous nous touchiez lors de vos visites à cause de votre impureté ou pas, car lors des inspections vous nous touchez, mais on refuse du mieux qu'on puisse d'autant plus que la plupart d'entre vous êtes remplis d'orgueil , nous vous avons vu quand vous comptabilisez les détenus, vous le faites comme s'ils étaient du bétail, et nous refusons d'accepter l'humiliation pour notre religion, et si l'on ne disaient rien, vous agirez de manière pire comme c'est le cas dans d'autres prisons...alors que nous sommes détenteurs d'une Da'wa grandiose, Allah nous a ennobli par le *Tawhid*, et c'est pour le *Tawhid*

que nous sommes en prisons, ainsi nous n'acceptons pas l'humiliation même si nous sommes des prisonniers, et nous refusons d'être traités tel un violeur ou d'autres semblables.

– Mais votre style est rude et inapproprié, d'autres groupuscules ont un meilleur comportement, ils nous saluent, nous sourient, on craint même qu'ils embrigadent des gens avec eux qui seraient séduits par leur bonté, tandis que vous avec votre attitude, et votre refus de nous saluer, vous ne faites que nous repoussez de votre Da'wa.

– Tout d'abord, sache que lorsque j'agis ainsi avec toi, ce n'est pas pour que tu fasses parti de mon groupe ou de tout autre groupuscule, comme cela peut-être le cas d'autres personnes dont tu parles, mon seul but est de te sortir des ténèbres du Shirk à la lumière du Tawhid, et non que tu deviennes un soldat de tel ou tel groupe, mais que tu cesses d'être un soldat de l'armée du Taghût pour être un soldat du *Tawhid*, de la *Shari'a* et de l'Islam. Et par mon attitude j'essaye de te montrer ce *Tawhid* sublime qui implique le désaveu du Shirk et des Mushrikines. Demandant à Allah qu'il me mette parmi le groupe qui restera toujours triomphant sur la vérité, ceux qui divergeront d'eux ne leur porteront pas préjudice ni ceux qui les trahiront jusqu'à ce que vienne l'ordre d'Allah. Donc quand je refuse de te saluer, c'est pour te clarifier ton statut et te montrer que tu es sur du Kufr et du Shirk tant que tu secourras ces lois inventés et que tu humilieras la législation d'Allah, je t'exhorte donc à délaisser cela afin que tu échappes au Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, contrairement à ce qui te tapotent sur l'épaule, te saluent, plaisantent avec toi et te font des sourires, t'embellissant ainsi ton erreur et te laissant dans ton Shirk, lequel des deux groupes est le plus soucieux de ton bien ?
  Par Allah nous aimons le bien pour toi et le désirons encore plus que toi pour le pays et même pour ton gouverneur que tu obéis et protège, Ô toi qui protège sa loi et son système !

– Comment cela ?

– Mon exemple, le tien, celui du pays et de ton roi, est semblable à un train transportant ton roi, son gouvernement et ses partisans, ce train est à vive allure sur une voie amenant à un gouffre de l'Enfer – Qu'Allah nous en préserve, donc moi et mes semblables parmi les prêcheurs au *Tawhid*, nous luttons pour arrêter ce train et y enlever les gens qui y sont pour qu'il ne tombe avec eux dans la fournaise, nous vous hurlons : « *Écartez vous de vous associer avec Allah dans la législation, méfiez vous du shirk, délaissez les lois du Taghût, interdisez l'usure, écartez vous de la fornication, suivez la religion véridique* » tandis que toi et tes acolytes parmi les soldats du Taghût que faites vous ?

– Nous y rajoutons plus de gens afin qu'il vous écrase toi et les autres qui essayiez de le stopper.

– Voilà !Telle est ta position, tu le pousses vigoureusement afin qu'il s'écarte de notre Da'wa et qu'il oublie nos mises en garde pour aller ensuite se précipiter dans cette abîme, donc je suis plus soucieux que toi envers le bien du pays et de ses habitants. Je me dévoue tout au long de ma vie pour te sortir du Feu et du Shirk, tandis que toi et tes compagnons vous nous récompensez par la prison et la torture... Tu viens ensuite après ça me donner des leçons dans la manière de faire Da'wa !
  Repentis toi à Allah, et cesses de secourir le Shirk et les lois inventées, avant de venir me parler de style ou d'autres choses qui sont secondaires. Prends garde à ne pas mourir dans la situation que tu es actuellement, par Allah si cela arrive, tu ne réussiras jamais. »

Abu Muhammad 'Assim al-Maqdissi
Prison de Souwaqa, Jordanie
L'an 1416 de l'hégire.